

Si nous nous permettons de le faire, c'est parce que nous constatons historiquement une rupture dans l'enseignement. Il y a eu le Concile, les disputes et discussions entre les représentants des deux doctrines. Même si la « nouvelle théologie » l'a emporté, une forte minorité d'évêques (le *Cætus internationalis Patrum*) s'y est opposée. Le nombre d'évêques opposants a pu diminuer fortement, il n'a jamais disparu : les quatre évêques de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X sont des évêques catholiques, héritiers du *Cætus*, qui contestent cet enseignement conciliaire.

A cette analyse pertinente de M. l'abbé Gleize, nous ajouterons une remarque : la nouvelle doctrine nous est imposée d'une manière nouvelle.

Mgr Lefebvre a subi des sanctions canoniques (invalides de surcroît), mais il n'a pas été condamné doctrinalement. Cela vient de ce que le mode d'exercice du magistère est un mode libéral. C'est ce que montre M. l'abbé Calderon dans ses études parues dans *Le Sel de la terre*. C'est pour nous une raison supplémentaire de le contester : étant libéral, le magistère nouveau est un magistère dialogué auquel ne répugne pas la contradiction.

Fr. P.-M. O.P.

M. l'abbé Jean-Michel Gleize : « A propos de saint Vincent de Lérins », *Le Courrier de Rome si si no no*, février 2008.



### ☞ *L'état de nécessité*

*Le Courrier de Rome si si no no* de juillet-août 2008<sup>1</sup> publie une étude de M. l'abbé Jean-Michel Gleize sur « L'état de nécessité ». L'auteur réfute le livre de Mgr Rifan, *Tradition et magistère*<sup>2</sup>. Le prélat « ecclésiadéiste » commet une double erreur : la première consiste à fausser la notion du magistère de l'Église, en lui attribuant une valeur absolue, indépendante de la tradition objective des siècles passés. La

seconde est une négation de l'évidence : la crise actuelle dans l'Église.

Sur le premier point, M. l'abbé Gleize montre que Mgr Rifan passe sous silence les points fondamentaux de la véritable doctrine de l'Église sur le magistère, pourtant clairement exposés par Mgr de Castro Mayer dans la revue des prêtres de Campos en 1983 (*Heri et hodie*, n° 3).

Le prélat « ecclésiadéiste » commet une double erreur : la première consiste à fausser la notion du magistère de l'Église, en lui attribuant une valeur absolue, indépendante de la tradition objective des siècles pas-

1 — *Courrier de Rome* 313, juillet-août 2008 (BP 156, 78001 Versailles cedex).

2 — Mgr Fernando RIFAN, *Tradition et magistère vivant*, Le Barroux, Éditions Sainte Madeleine, 2007, 121 p.

sés. La seconde est une négation de l'évidence : la crise actuelle dans l'Église.

Sur le premier point, M. l'abbé Gleize montre que Mgr Rifan passe sous silence les points fondamentaux de la véritable doctrine de l'Église sur le magistère, pourtant clairement exposés par Mgr de Castro Mayer dans la revue des prêtres de Campos en 1983 (*Heri et hodie*, n° 3).

Sur le deuxième point (négation de la crise actuelle dans l'Église) Mgr Rifan met en cause la valeur du *Bref examen critique* (des cardinaux Ottaviani et Bacci) en s'appuyant sur un faux déjà dénoncé comme tel par Jean Madiran en 1970, et en citant une lettre tronquée de Mgr de Castro Mayer. M. l'abbé Gleize n'a pas de peine, sur ce dernier point, à rétablir la vérité en se référant au *Sel de la terre* 37 qui citait la lettre en question intégralement.

Mgr Rifan essaye encore de justifier le texte du Concile sur la liberté religieuse, prétendant que l'indifférentisme religieux des autorités civiles n'aurait pas été condamné par le magistère précédent de l'Église (ce que M. l'abbé Gleize n'a pas de peine à réfuter) et essayant de justifier cette indifférentisme en s'appuyant sur les travaux du père Basile, déjà réfutés dans *Le Sel de la terre*, notamment dans la recension que nous avons faite de l'étude du père Jehan, ancien moine du Barroux 1.

Enfin, et ce n'est pas la partie la moins intéressante de cette étude, M. l'abbé Gleize montre que les déclarations du pape Benoît XVI n'apportent aucun crédit à la relec-

ture de Mgr Rifan sur les questions de la liberté religieuse et de l'œcuménisme. Ce qu'enseigne le pape actuel est exactement ce que les papes précédents ont condamné : Pie IX en ce qui concerne la liberté religieuse, et Pie XI en ce qui concerne l'œcuménisme. Citons la conclusion de cet article :

Un an après son fameux discours sur l'herméneutique du Concile [22 décembre 2005], le pape Benoît XVI indique sans équivoque quel est le sens de cette liberté religieuse dans le Discours du 28 novembre 2006, adressé au corps diplomatique auprès de la république de Turquie : « C'est le devoir des autorités civiles dans tout pays démocratique », dit-il, « de garantir la liberté effective de tous les croyants et de leur permettre d'organiser librement la vie de leur communauté religieuse 2. » Surtout, lors de son récent voyage aux États-Unis, Benoît XVI a répété avec force les mêmes idées, dans son discours du 18 avril 2008, adressé à l'assemblée de l'ONU. « Les droits de l'homme », dit-il, « doivent évidemment inclure le droit à la liberté religieuse » [...] La pleine garantie de la liberté religieuse ne peut pas être limitée au libre exercice du culte, mais doit prendre en considération la dimension publique de la religion et donc la possibilité pour les croyants de participer à la construction de l'ordre social. » Et il ajoute que ce principe de la liberté religieuse vise « à obtenir la liberté pour tout croyant 3 ».

Bien loin de corriger l'enseignement fautif de *Dignitatis humanae* sur la liberté religieuse, ces discours du pape Benoît XVI le confirment avec force et

2 — DC n° 2371 (7 janvier 2007), p. 13-14.

3 — BENOÎT XVI, « Discours à l'assemblée générale des Nations-Unies, le 18 avril 2008 », *ORLF* n° 16 (22 avril 2008), p. 7.

1 — Voir *Le Sel de la terre* 56, p. 180 et sq.

clarté. Et on voit bien, d'autre part, que le pape Benoît XVI ne recule pas plus que son prédécesseur Jean-Paul II devant les conséquences de cet enseignement. En effet, la conséquence de la liberté religieuse, c'est l'oecuménisme. Sans revenir sur la visite à la synagogue de Cologne en 2005 ou sur le voyage au Moyen-Orient en 2006, nous voyons bien que, lors de la réunion oecuménique tenue à Naples le 21 octobre 2007<sup>1</sup>, Benoît XVI n'a pas caché ses intentions. Cette réunion, expliquait-il, « nous ramène en esprit en 1986, lorsque mon vénéré Prédécesseur Jean-Paul II invita sur la colline de saint François les hauts représentants religieux à prier pour la paix, soulignant en cette circonstance le lien intrinsèque qui unit une authentique attitude religieuse avec une vive sensibilité pour ce bien fondamental de l'humanité<sup>2</sup> ». Et d'ajouter : « Dans le

respect des différences des diverses religions, nous sommes tous appelés à travailler pour la paix. » Il est donc clair que l'esprit de Benoît XVI, c'est toujours l'esprit d'Assise.

La conclusion qui nous intéresse est la suivante : les déclarations du pape Benoît XVI sur la liberté religieuse et ses démarches oecuméniques ne mettent pas fin à l'état de nécessité. L'interprétation authentique du concile Vatican II que donne le pape actuel maintient toujours en principe les mêmes erreurs jadis dénoncées par Mgr Lefebvre et Mgr de Castro-Mayer dans leur *Lettre ouverte* au pape Jean-Paul II<sup>3</sup>. A lui seul, ce dernier document réduit à néant toute la sophistication de Mgr Rifan.

Fr. P.-M. O.P.

M. l'abbé Jean-Michel Gleize  
« L'état de nécessité », *Le Courrier de Rome* si si no no, juillet-août 2008.

<sup>1</sup> — Voir *Le Sel de la terre* 63, p. 156. (NDLR.)

<sup>2</sup> — BENOÎT XVI, « Discours aux chefs religieux participants à la rencontre internationale pour la paix, le 21 octobre 2007 », *DC* n° 2391 (2 décembre 2007), p. 1037-1038.

<sup>3</sup> — *Fideliter* n° 36 de novembre-décembre 1983, p. 3-12.



## ☞ *La Crise intégriste*

Il y a vingt ans, lorsque Mgr Lefebvre consacrait les quatre évêques de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, nombreux furent ceux qui y étaient allés de leur appréciation quant à l'événement, sa portée et au devenir du mouvement traditionaliste. Les commentateurs religieux officiels, ordinairement peu rigoureux en doctrine et peu exigeants en

discipline, devenaient soudainement experts en théologie, champions de l'obéissance à Rome (de véritables ultramontains) et devins : la Fraternité ne devait pas survivre, à court terme, à cet événement puis à la mort de son fondateur.

A l'occasion du vingtième anniversaire des sacres, les analyses et autres commentaires sont beaucoup

# LE SEL DE LA TERRE

*Donner le goût de la sagesse chrétienne*

*Revue trimestrielle  
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

---

**Cet article vous a plu ?**

**Vous pouvez :**

[Vous  
abonner](#)

[Découvrir  
notre site](#)

[Faire  
un don](#)

**Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !**